

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .94/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

08/09/2026

DATE DE PUBLICATION :

15/09/2026

L'An deux mil vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 24

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; BIGEL Mme Anne-Marie ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*Mme GRAVIER Marie donne pouvoir à M. BRUN Fernand ;
M. HURET David donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. GIACOMAZZO Jean.*

Etaient absents :

NÉANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AUTORISATION DE COMMERCIALISATION DE LA PARCELLE AD 141 SITUEE
AU 1 RUE DES TREILLES A PIGNANS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune est propriétaire de la parcelle AD 141 située au 1 rue des treilles. Ce bien dispose de 3 pièces pour une superficie d'environ 40 m².

Monsieur le Maire propose de se prononcer en faveur de la vente de ce bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le plan local d'urbanisme,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à la commercialisation de la parcelle AD 141 située au 1 rue des treilles pour un montant de 40 000.00 €.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en vente de cette parcelle.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants et nécessaires au bon déroulement de l'opération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 27 UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

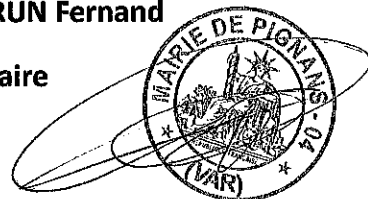
DUPONT Karine

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.